



# Infos municipales

## Le Passage

N° 25 - Juin 2019



### Le Mot du Maire

L'agitation sur le plan national de ce début d'année, n'a pas affecté les actions au niveau communal. Le second logement du bâtiment mairie étant devenu vacant, une réhabilitation complète a été lancée. Côté voirie, l'aire de retournement de l'impasse du Tramoley a été finalisée. Au moment où j'écris ces quelques lignes, les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, chemin du Cabit, se terminent. De même, le renforcement de la desserte électrique sur ce secteur, opéré par le SEDI, arrive également à son terme. Je tiens à remercier tous les riverains de ces gros chantiers (6 mois), ainsi que les usagers pour leur patience et leur compréhension.

De son côté, la communauté de communes a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Celui-ci sera en enquête publique au cours du mois de septembre (voir informations sur le document joint à ce bulletin). Je vous invite à participer activement à cette enquête car ce document d'urbanisme va façonner le devenir de notre commune pour les 10 à 12 prochaines années.

Avant cela, une soirée «cinéma en plein air» organisée conjointement avec la communauté de communes des Vals du Dauphiné, se déroulera le vendredi 12 juillet sur le parking de la salle des fêtes. Venez nombreux, l'entrée sera **gratuite** et les bénéficiaires de la buvette iront au CCAS. Puis, la seconde édition du festival de musique, qui se déroulera du 18 au 20 juillet va illuminer la commune pendant trois soirées. Je remercie par avance, tous les bénévoles qui, en s'engageant dans les différentes missions, vont contribuer à la réussite de cette manifestation.

Bel été à tous, dans notre commune, et allez les bleues !

Le Maire  
Laurent MICHEL

### Cinéma en plein air

Vendredi 12 juillet à 22 heures sur le parking de la salle des fêtes séance de cinéma en plein air. Entrée Gratuite

Film : Tout le monde debout, avec Franck Dubosc et Alexandra Lamy.

Buvette à partir de 21 heures au profit du CCAS, (commission communale d'action sociale).

Ces séances sont organisées par la communauté de communes Les Vals du Dauphiné en partenariat avec la commune.

D'autres séances gratuites ont lieu sur le territoire des Vals du Dauphiné.

Retrouvez le programme des séances sur [www.valsdudauphine.fr](http://www.valsdudauphine.fr)

### Le Passage Music Festival

Durant la période du festival, la circulation routière sera modifiée comme suit :

A compter du 18 juillet 2019 jusqu'au 21 juillet 2019, de 15 heures à 2 heures, la circulation sera interdite :

- sur la RD73K de la place jusqu'au carrefour avec le chemin de la Fauconnière,
- sur le chemin rural reliant la VC7 chemin de la Fauconnière et la RD73K - chemin de l'étang,
- sur la VC1 chemin de la Motte, du carrefour avec la RD73K jusqu'au carrefour avec la VC6 chemin du Cabit.

Des déviations seront mises en place. Pour les riverains de la RD73K un macaron leur sera remis pour leur permettre de sortir ou de rentrer chez eux. Le stationnement sera également réglementé le long du stade et vers l'église.

## Travaux bâtiments et voirie

Le grand chantier de ce semestre est la réfection complète du second appartement, situé dans le bâtiment mairie. Il sera prochainement remis à la location.

Côté voirie, l'entreprise Durand a effectué l'entretien de différents fossés. L'entreprise Rabatel a réalisé le broyage des accotements au printemps, et effectuera également l'élagage d'automne. L'entreprise Eiffage a procédé à la finition des travaux de l'aire de retournement du Tramoley, par la pose du revêtement final. Les emplois sur la totalité des voies communales sont en cours de réalisation par cette dernière, dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage des Vals du Dauphiné.

Un éclairage (avec temporisation) a été mis en œuvre sur les premiers jeux de boules, situés le long du stade, pour ceux qui veulent jouer à la pétanque les soirées d'été ; travaux réalisés par l'agent communal et les adjoints à la voirie et aux bâtiments.

## Budget communal 2019

Lors du vote du budget primitif 2019, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la fiscalité communale. Ainsi, les taux 2018 ont été reconduits pour cette année, comme suit :

- Taxe d'Habitation : 9,14 %
- Taxe Foncière Bâtie : 17,90 %
- Taxe foncière Non Bâtie : 53,54 %

La réforme de la Taxe d'Habitation se poursuivra cette année, avec la seconde phase de baisse (65%), toujours en fonction de vos revenus.

Du côté des Vals du Dauphiné, l'harmonisation des taux entre dans sa dernière année, se traduisant toujours par une légère baisse pour les contribuables passageois. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste fixée à 8,80 %, comme en 2018.

A noter l'instauration par la communauté de communes, à compter de 2019, de la taxe sur les logements vacants.

## Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est, pour chaque citoyen, **une obligation** posée par l'article L.9 du Code électoral.

L'inscription est automatique pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans et ayant effectué leur démarche de recensement dans les délais légaux. Il est toutefois conseillé de vérifier en mairie si vous êtes bien inscrits.

Par contre, si vous avez déménagé en cours d'année ou si vous n'avez jamais été inscrits, vous devez obligatoirement faire la démarche auprès du secrétariat de mairie, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou de vous inscrire sur le site :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) - papiers citoyenneté - élection.

Un nouveau service est mis à votre disposition. Vous pouvez vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote en vous connectant sur le site

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE)

## Etat civil erroné sur votre carte d'électeur

Suite à la mise en place en 2019 du REU (Répertoire Electoral Unique), si vous constatez une erreur sur votre carte d'électeur concernant votre identité (nom de famille, prénoms, sexe, date ou lieu de naissance), vous pouvez demander une rectification à l'Insee qui gère ce répertoire. Les corrections demandées doivent être conformes aux informations contenues sur votre acte de naissance.

Vous devez effectuer cette démarche en vous connectant sur le lien ci-dessous : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Vous devez être en possession des éléments suivants :

- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de la personne concernée par la demande de correction
- Numéro d'identification du répertoire (numéro de sécurité sociale) si la demande concerne une personne majeure

Vous pouvez utiliser ce service uniquement pour rectifier les informations d'une personne née en **France métropolitaine**, dans un [département d'outre-mer \(Dom\)](#) ou dans [certaines collectivités d'outre-mer](#)

Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour vous aider dans cette démarche.

## Le recensement

Vous êtes des jeunes français, garçons ou filles, vous avez l'obligation de vous faire recenser, dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire, auprès du secrétariat de mairie, munis du livret de famille des parents ou sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Le recensement est **obligatoire**.

## Point numérique



Nous vous rappelons qu'il est mis à votre disposition un ordinateur, un scanner et une imprimante pour vous permettre d'effectuer vos démarches administratives dématérialisées pour les administrés dépourvus d'équipement ou en panne momentanément. Vous pouvez avoir accès au point numérique aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie et si besoin vous pouvez être guidés par le personnel de mairie.

**Très important** : N'oubliez pas de vous munir de vos codes et identifiants ou de votre déclaration de revenus qui comporte le numéro fiscal ou numéro de télédéclarant vous permettant de vous identifier rapidement.

A savoir : ce service est gratuit.

**100%  
GRATUIT**

### Attention !

Les démarches en ligne telles que les demandes d'acte d'état civil, permis de conduire, carte grise, etc... sont gratuites sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Vous ne devez pas payer de frais, exception faite des timbres fiscaux. Ne donnez jamais suite à une demande éventuelle de paiement !

## *Aide aux vacances*

La commission communale d'action sociale a renouvelé pour cette année l'aide aux vacances.

Cette aide est ouverte à toutes les familles dont les enfants participent à un centre de loisirs ou colonie de vacances ou camp d'adolescents (15 jours maximum) en fonction du quotient familial. Celui-ci doit être compris entre :

0 et 550 :	4,50 € par jour et par enfant
551 et 750 :	3,50 € par jour et par enfant
751 et 950 :	2,50 € par jour et par enfant

Cette aide est cumulable avec l'aide de la CAF ou de la MSA.

## *Départ en 6<sup>ème</sup>*

En souvenir de leur scolarité passée dans notre école communale, les 15 élèves de CM2, ont reçu le 28 juin de la part de Monsieur le Maire une calculatrice « Collège » et un lot de stylos. Nous leur souhaitons de passer de belles vacances et une bonne rentrée au collège.

## *Ecole*

La rentrée scolaire 2019-2020 est prévue le lundi 2 septembre 2019. Les horaires d'école sont de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. (Accueil à 8h20 et 13h20).

## *Périscolaire*

La Mairie a fait le choix d'acquérir un nouveau logiciel afin de faciliter les inscriptions aux services périscolaires pour les familles via le Portail Familles, compatible avec les smartphones et tablettes. D'une facilité d'utilisation accrue, il permettra une inscription au mois, au trimestre et même à l'année. A compter de juillet, les familles de l'école pourront y accéder, leur code et identifiant sont inchangés.

Toutes les inscriptions aux services périscolaires se font par le Portail Familles accessible via le site internet de la commune [www.le-passage-en-dauphine.fr](http://www.le-passage-en-dauphine.fr) - vie scolaire - inscriptions périscolaires.

La limite d'inscription est :

Cantine : au plus tard le jeudi 23h59 pour une inscription la semaine suivante,

Garderie : au plus tard le jeudi 23h59 pour une inscription la semaine suivante.

Les services périscolaires (cantine et garderie) fonctionnent uniquement les jours scolaires.

La cantine : la prise de repas et la surveillance sont assurées entre 11h30 et 13h20.

La garderie : l'accueil des enfants a lieu de 07h20 à 08h20 et de 16h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

## *Piscine*

Le centre nautique de La Tour du Pin est ouvert pendant la période estivale du lundi au vendredi de 11h30 à 14h00 et de 15h00 à 19h00, le samedi de 9h00 à 14h00 et le dimanche de 9h00 à 13h00.

Une fermeture technique annuelle est prévue du 10/08/19 au 15/09/19 inclus.

## *Médiathèque intercommunale*

La médiathèque La Passerelle, située à la Tour du Pin, est ouverte au public :

Mardi : de 8h30 à 13h30 et de 16h00 à 18h00,

Mercredi : de 14h00 à 18h00,

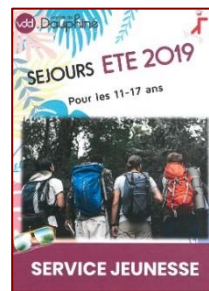
Vendredi : de 13h00 à 19h00 (nocturne le dernier vendredi du mois 20h),

Samedi : de 10h00 à 17h00.

8 livres, 6 revues, 4 CD, 2 DVD, 2 CD ROM, 1 jeu vidéo peuvent être empruntés avec une même carte.

[www.mediatheques.valsdudauphiné.fr](http://www.mediatheques.valsdudauphiné.fr)

## *Service « jeunesse » des Vals du Dauphiné*



Au programme de cet été : sorties Walibi, Paint Ball, via ferrata, stage cuisine, bricolage, baignade, barbecue ainsi que des séjours multi-activités, mini-séjour à Aiguebelette, festi'jeunes et bien d'autres activités vous sont proposées par le service animation. Pour rappel, le service jeunesse propose des animations à destination de tous les jeunes du territoire, âgés de 11 à 17 ans. 4 accueils sont ouverts au plus près de chez vous.

**Contact :**

Pour les Abrets en Dauphiné, le Pont de Beauvoisin :

Courriel : [Jeunesse.lesabrets@valsdudauphine.fr](mailto:Jeunesse.lesabrets@valsdudauphine.fr)

Tél : 06.04.59.27.78

Pour la Tour du Pin, Torchefelon :

Courriel : [clubados@valsdudauphine.fr](mailto:clubados@valsdudauphine.fr)

Tél : 06.73.18.98.55

## *Horaires de tonte et de travaux de bricolages bruyants*

Nous vous rappelons les horaires de l'arrêté préfectoral concernant les travaux bruyants de tonte ou de bricolage, hors professionnels, à savoir :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30.

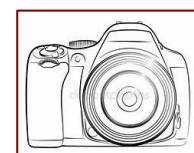
Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Néanmoins, le dialogue entre voisins doit toujours être privilégié dans toutes les circonstances.

Par ailleurs, les feux de toute nature sont strictement interdits du 15 juin au 15 octobre (arrêté préfectoral).

## *Concours photo*



Pour mettre en valeur la Bourbre et ses affluents, le Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bourbre (SMABB) organise un concours photo sur le thème « La

Bourbre et ses affluents au quotidien ».

Les photos doivent être envoyées par e-mail à [smabb@smabb.fr](mailto:smabb@smabb.fr) avant le 15 juillet 2019. Le règlement du concours est disponible sur le site [www.smabb.fr](http://www.smabb.fr)

Le vainqueur sera récompensé par un bon d'achat pour du matériel photographique d'une valeur de 100 €.



## Le frelon asiatique



C'est une espèce exotique envahissante, tête noire, thorax noir, abdomen noir avec large bande orange, extrémité des pattes jaune. Signalez sa présence !

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signaler votre suspicion sur le site [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr) ou sur l'application mobile (à télécharger) Frelon Asiatique.

Photos de nids



## Déchetterie

Depuis le 15 juin la déchetterie située à Panissage ZI Galandière est équipée de détection automatique des véhicules. Pensez à bien enregistrer au préalable votre véhicule soit par internet sur le site [www.sictom-morestel.com](http://www.sictom-morestel.com) ou sur le formulaire à retirer auprès du secrétariat de mairie.

### Collecte des ordures ménagères

Du 15 juin au 15 septembre 2019, en raison des chaleurs estivales, les collectes de l'après-midi commencent à 20 h au lieu de 13 h.



Nous vous rappelons que vos bacs doivent être sortis uniquement au moment de la collecte (la veille au soir pour les bacs jaunes et en fin d'après-midi pour vos bacs d'ordures ménagères). En aucun cas ils ne doivent rester sur le domaine public afin d'éviter tout désagrément. De plus, des bacs sur la route peuvent occasionner des accidents.

Nous faisons appel à votre civisme et à votre responsabilité.

### Rappel : Heures d'été déchèteries (29 mars - 25 octobre)

	Fitilieu Lieudit Tapon	La Chapelle de la Tour Le Plateau	St Jean de Soudain ZI du Chapelier	Panissage ZI Galandière
	Eté	Eté	Eté	Eté
Lundi	14h - 18h	9h - 12h / 14h - 18h	9h - 12h / 14h - 18h	14h - 18h
Mardi	9h - 12h	FERME	9h - 12h / 14h - 18h	FERME
Mercredi	14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h	9h - 12h / 14h - 18h
Jeudi	9h - 12h	9h - 12h / 14h - 18h	FERME	FERME
Vendredi	14h - 18h	9h - 12h / 14h - 18h	9h - 12h / 14h - 18h	14h - 18h
Samedi	9h - 18h	9h - 18h	9h - 18h	9h - 12h / 14h - 18h

## Correspondante Dauphiné Libéré

Mme Nadège MERMILLOD-BLONDIN  
Courriel : [mermillodblondin.nad@gmail.com](mailto:mermillodblondin.nad@gmail.com)

### Dates à retenir

#### Mairie

Fermeture annuelle du 9 août au 28 août 2019 inclus.  
Des permanences seront assurées les jours suivants :  
Lundi 19 août de 9 h à 11 heures  
Jeudi 22 août de 16 h à 18 heures  
Lundi 26 août de 9 h à 11 heures.  
En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire.

### Festivités

**Samedi 6 juillet** : Concours de pétanque organisé par Les Foulées du Pas'sage.

**Vendredi 12 juillet** : Cinéma en plein air : buvette à 21 heures – projection à 22 heures.

**Jeudi 18, vendredi 19 et samedi 20 juillet** : Festival de musique au château.

**Dimanche 8 septembre** : Matinée découverte running organisée par les Foulées du Pas'sage.

**Samedi 14 septembre** : Randonnée pédestre semi-nocturne organisée par le Comité des fêtes.

**Samedi 21 et dimanche 22 septembre** : Journées du Patrimoine.

**Samedi 5 octobre** : Vente de brioche du Sou des Ecoles.

**Mercredi 16 octobre** : Assemblée Générale du Comité des fêtes.

**Dimanche 13 octobre** : Repas des classes en 4 et 9 organisé par le Comité des fêtes.

**Dimanche 3 novembre** : Manifestation de la FNACA à Valencogne.

**Samedi 9 novembre** : Vente de calendriers - Pompiers

**Dimanche 10 novembre** : Soirée Choucroute de La Paroisse.

**Lundi 11 novembre** : Cérémonie Armistice 1914-1918 au monument aux morts.

**Dimanche 17 novembre** : Repas de l'Amitié organisé par la commission communale d'action sociale.

**Samedi 23 novembre** : Vente de calendriers USCP.

**Vendredi 6 décembre** : Assemblée générale de Rando Amitié.

**Samedi 7 décembre** : Vente de sapins sur le parking du stade par Les Foulées du Pas'sage.

**Dimanche 8 décembre** : Matinée boudins/diots à la salle des fêtes – Foot Vétérans.